

Pension alimentaire trop verser et menace de revalorisation

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:27**

bonjour, je suis divorce et mon ex epouse c'est remariee. depuis le jugement rendue par le tribunal et le jaf la pension alimentaire etait de 90 € par enfant soit $90 \times 2 = 180$ €. j'ai toujours verser 300 € jusqu'a ce jour ou mon fils le plus grand 20 ans qui travaille en cdi depuis 1 an, mais toujours chez sa mere. je donne plus que la pension pour le plus jeune 17 ans en apprentissage soit 100 € au dessus de l'indice. mais mon ex n'ai pas d'accord .suis je en tort? par contre a mes enfants je donne toujours de l'argent de poche ou achats de vetements.quels sont mes droits? merci si possible de me repondre car elle me me menace de revaloriser la pension malgre sont remariage et le surplus de pension que j'ai donner en plus depuis 9 ans.merci d'avance sincerer salutations.